



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU**

**22 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM**

*Président de séance* : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

*Etaient présents* : Yolande STOCKER, Martine JOSEPH, Annaïck YVON (ANCERVILLE), Bernadette LORIN, Delphine LECHAUDEL (COUSANCES les FORGES), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT (COUSANCES les FORGES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Alain CLEDAT (JUVIGNY en PERTHOIS), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE en RIGAULT), Eric VILLETTE (MONTPLONNE), Frédéric BASTIEN (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Marc POURRAT (SAVONNIERES en PERTHOIS), Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

*Assistaient* : Dominique DUPUIS (BAZINCOURT sur SAULX), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

*Absents* : Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI (ANCERVILLE-excusés), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS-suppléé), Florent RENAUDIN (BRILLON en BARROIS), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS-suppléé), Jean-Noël ARMANINI (LISLE en RIGAULT), Alain ROMBI (MONTPLONNE-excusé, suppléé), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-suppléé), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES en PERTHOIS-excusé, suppléé), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE- excusé-pouvoir à M. DUFOUR).

*Secrétaire de séance* : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 15 Septembre 2014



**ORDRE DU JOUR**

**ENVIRONNEMENT**

*Marché déchetterie*

*Redevance incitative*

*Pouvoir de police du Président en matière d'Environnement*

## **PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

*Modalités de concertation*

*Attribution du marché*

## **GYMNASE INTERCOMMUNAL**

*Travaux suite à affaissements du sol extérieur*

## **FINANCES**

*Fiscalité préférentielle pour les entreprises qui s'installent*

*Convention pour le paiement de nos services par Internet*

## **ENFANCE ET JEUNESSE**

*Avenant contrat C.A.F.*

*Convention avec la Commune de Brillon pour l'utilisation de la chaufferie bois*

*Convention avec la Commune de Cousances pour le personnel d'entretien*

## **DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU**

*Financement B.A.F.A.*

*Validation des transports piscine*

*Admissions en non-valeur*

*Subvention ravalement de façades*

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

### **1 – ENVIRONNEMENT :**

#### **Renouvellement du marché d'exploitation de la déchetterie :**

Francis THIRION présente le Cahier des Charges du futur marché de la déchetterie défini par la Commission Environnement :

- Durée du marché de 68 mois à compter du 1<sup>er</sup> Février 2015 afin de le faire coïncider avec celui des ordures ménagères (2015/2017),
- Option "benne fermée" pour la ferraille de façon à limiter les vols
- Option "gardiennage par agent CODECOM", à ce sujet, les membres de la commission ont soulevé le problème du remplacement et éventualité de refus de traitement des déchets par le prestataire si le tri est mal effectué,
- Option "incinération" pour la benne tout-venant qui aurait une incidence sur la TGAP (6 % sur l'incinération contre 22 % pour l'enfouissement),

Jacky LEMAIRE espère que ce nouveau marché entraînera plus de concurrence pour les divers lots attribués actuellement aux prestataires suivants : SITA, VEOLIA, BRUHAT et le G.A.E.C. du BRÛLY.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité d'autoriser le Président à lancer le marché tel que présenté et à signer tous les documents nécessaires.

#### **Redevance incitative :**

Francis THIRION fait part d'une information reçue de l'ADEME : si notre collectivité souhaite s'engager dans la mise en place d'une Redevance Incitative dans les quatre ans à venir, elle pourrait bénéficier d'une aide de 6.60 €/habitant/an.

Pour ce faire, le Conseil Communautaire doit prendre une délibération avant Octobre 2014 uniquement pour se positionner, la somme sera consignée et versée si la Redevance est mise en place.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent de prendre la délibération proposée.

#### Pouvoir de police du Président en matière d'Environnement :

Jacky LEMAIRE rappelle que la circulaire n° 2014-25 de la Préfecture de la Meuse prévoit, dans les six mois suivant l'élection du Président, le transfert automatique du pouvoir de police en matière d'Environnement des Maires vers le Président de la CODECOM.

Il souligne que la gestion de ce pouvoir étant déjà difficile au niveau communal, elle le serait davantage au niveau intercommunal.

Il explique qu'il suffit qu'un Maire refuse de transfert pour que le Président de la CODECOM décline cette transmission de pouvoir.

Les Maires des Communes de Montplonne, Cousances, Nant le Petit et Lisle en Rigault se sont engagés à rédiger le courrier nécessaire. A la suite de ceci, Jacky LEMAIRE fera parvenir un courrier à toutes les communes pour les informer que le pouvoir de police en matière d'Environnement leur est conservé.

## **2 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :**

#### Modalités de concertation :

Bernard HENRIONNET donne lecture des principaux éléments du projet de délibération que la CODECOM doit prendre pour le lancement de son P.L.U.I. :

- Engager une concertation afin d'informer et de recueillir l'avis des habitants selon les modalités suivantes :
  - o Affichage présentant la démarche à la CODECOM et dans chaque Mairie
  - o Affichage de la délibération de prescription à la CODECOM et dans chaque Mairie montrant bien que toutes les Communes sont concernées et donc tous les habitants
  - o Rédaction d'articles à afficher sur le site Internet et le bulletin de la CODECOM ainsi que dans la presse locale
  - o Mise en place d'un registre d'observations à la CODECOM et dans chaque Mairie
  - o Parution d'un article dans la presse signifiant le lancement du P.L.U.I. et ses modalités
  - o Animation de deux réunions publiques dans des sous-secteurs à définir
  - o Mise à disposition d'un exemplaire du P.L.U.I. dans chaque Mairie
  - o Suivi du bilan de la concertation (*pour chaque phase*) et affichage en Mairie
  - o Permanence dans les Mairies pour présenter le projet
  - o Organisation d'ateliers de concertation
- Demander que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la CODECOM, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme
- Charger un bureau d'études de l'élaboration du P.L.U.I.
- Donner l'autorisation au Président de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à l'élaboration du P.L.U.I.
- Solliciter l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la CODECOM pour la couverture des frais d'études et matériels nécessaires (*décret n° 83-1122 du 22/12/1983*) et solliciter les autres partenaires financiers : Conseil Général, Conseil Régional, G.I.P. Objectif Meuse,...
- Proposer que les crédits destinés au financement du P.L.U.I. soient inscrits au BP 2015
- Notifier la délibération aux partenaires publics associés et l'afficher dans chaque Mairie et à la CODECOM durant un mois, et la diffuser dans la presse locale conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la rédaction de la délibération telle que présentée.

- Attribution du marché :  
Jacky LEMAIRE présente les résultats de la consultation des quatre candidats retenus aux oraux pour la sélection du bureau d'études qui réalisera le P.L.U.I. :

| CRITERES TECHNIQUES                                  | C.D.H.U. | ENVIRONNEMENT<br>CONSEILS | ESPACES ET<br>TERRITOIRES | N.E.G.E. |
|--|----------|---------------------------|---------------------------|----------|
| Prix (50 points)                                     | 43.16    | 37.23                     | 50.00                     | 42.79    |
| Capacités techniques et<br>financières (25 points)   | 20       | 20                        | 10                        | 22       |
| Moyens humains et respect du<br>planning (25 points) | 20       | 18                        | 22                        | 24       |
| Note finale  | 83.16    | 75.23                     | 82.00                     | 88.79    |
| <b>CLASSEMENT</b>                                    | <b>2</b> | <b>4</b>                  | <b>3</b>                  | <b>1</b> |

Il précise les éléments qui ont conduit la Commission d'Appel d'offres à choisir le cabinet N.E.G.E. associé à IN SITU et ECOLOR : réalisation du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable, bonne connaissance du territoire, proximité.

Bernard HENRIONNET rappelle que la première réunion de la Commission ad hoc avec le bureau d'études aura lieu le 25 Septembre à 18 h 00 à la CODECOM.

### 3 – GYMNASSE D'ANCERVILLE :

#### Sol extérieur :

Francis THIRION rappelle aux élus que les abords du gymnase font l'objet d'affaissements dus au réseau karstique, ces derniers se situant au niveau de l'espace de la prise d'élan et de l'aire de lancer.

Le B.R.G.M. ainsi que les services de la D.D.T. ont été consultés ainsi que plusieurs entreprises. Il a été convenu que les travaux à réaliser consisteraient à retirer les éléments effondrés, remblayer et mettre en place un drainage qui collecterait les eaux pluviales pour les renvoyer sur le réseau communal.

Sur les quatre entreprises sollicitées, deux ont répondu :

- EUROVIA (Saint-Dizier) : 27 297 € HT
- T.P.F.P. (Montier-en-Der) : 36 245 € HT

CALIN n'a pas répondu malgré plusieurs sollicitations et RAFFNER n'a pas répondu car en désaccord sur la méthode de traitement.

Jacky LEMAIRE précise que, selon l'importance des cavités qui seront découvertes, le montant des travaux pourrait être plus élevé.

A l'unanimité, les membres du Conseil sont d'accord pour faire effectuer les travaux, autorisent le Président à signer les documents nécessaires et à rechercher des partenaires financiers qui pourraient financer cette opération.

#### Sol intérieur :

Francis THIRION informe les élus qu'un bureau d'études a été missionné pour rechercher l'origine des cloques apparues sur le sol sportif du gymnase. Le compte-rendu final de l'étude n'est pas encore établi mais il apparaît déjà que de gros problèmes d'humidité entraînent le décollement du revêtement et une oxydation importante des plaques qui le composent. Après recherches, lors de la construction du gymnase (*années 1974/1975*), aucune pose de géotextile n'est mentionnée (*ceci n'existait peut-être pas à l'époque*).

Le bureau d'études propose de retirer le revêtement actuel et de mettre en place un nouveau revêtement sur un plancher légèrement surélevé, ce qui permettrait une circulation d'air ainsi qu'un drainage avec prises d'aération pour renvoyer l'humidité sur le réseau communal

Jacky LEMAIRE propose d'attendre les conclusions de l'étude et les préconisations du technicien avant de prendre toute décision. Le Conseil Communautaire est d'accord.

#### **4 – FINANCES :**

##### Fiscalité préférentielle pour les entreprises qui s'installent :

Suite à la réunion de la Commission "Développement Economique" Dominique PENSALFINI-DEMORISE explique aux élus qu'il conviendrait de prendre certaines délibérations avant le 1<sup>er</sup> Octobre prochain concernant la mise en place d'une fiscalité avantageuse pour attirer des entreprises sur nos zones d'activités.

La Commission propose différentes possibilités :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
  - o entreprises nouvelles pour les établissements créés ou repris à une entreprise en difficulté (*art. 1383 A, 1464 C du C.G.I.*) : 5 ans à 100 %
  - o Jeunes entreprises innovantes et jeunes entreprises universitaires (*art. 1383 D*) pour 7 ans à 100 %
  
- En matière de contribution territorial économique :
  - o entreprises nouvelles pour les établissements créés ou repris à une entreprise en difficulté (*art. 1464 B, 1464 C du C.G.I.*) : 5 ans à 100 %
  - o jeunes entreprises innovantes et jeunes entreprises universitaires (*art. 1466 D*) pour 7 ans à 100 %
  
- zone de finalité régionale :
  - o création, extensions, reconversions ou reprises d'établissements en difficulté (activités industrielles, scientifiques, technique, de service de direction d'études, d'ingénierie et d'informatique (*art. 1465, 1465 B*) : pour 5 ans à 100 %.

Dominique PENSALFINI-DEMORISE précise que, pour être efficaces, ces dispositions fiscales devraient être prises également par les communes d'implantation de nos zones, soit : ANCERVILLE, COUSANCES les FORGES et RUPT aux NONAINS afin d'être un élément déclencheur pour des installations futures.

Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.

##### Convention pour le paiement de nos services sur Internet :

Dominique PENSALFINI-DEMORISE propose aux élus de conclure une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques afin de permettre le paiement par le dispositif T.I.P.I. (*REOM, SUPER ETE, Ô comme 3 Pommes, etc...*), ce qui permettrait de faciliter les règlements pour certains de nos usagers.

Elle précise toutefois que ceci ne pourra être mis en place qu'après la dématérialisation totale des actes de la CODECOM.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire donne son accord.

#### **5 – ENFANCE ET JEUNESSE :**

##### Avenants aux contrats avec la C.A.F. :

Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il y aurait lieu de régulariser nos contrats Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse afin d'intégrer les diverses modifications intervenues depuis leur signature, soit :

- création des multi-accueils de BRILLON et COUSANCES
- 5<sup>ème</sup> semaine de SUPER ETE
- Mini-camp dans les Hautes Vosges

Le Conseil Communautaire ne voit aucune objection à la signature de l'avenant nécessaire à l'application de cette décision et autorise le Président à le signer.

Convention avec la Commune de BRILLON en BARROIS pour l'utilisation de la chaufferie bois :

Le Président propose au Conseil de passer une convention afin de permettre à la Commune de BRILLON en BARROIS d'exploiter la chaufferie bois. Ce document stipulerait les modalités de mise à disposition, de facturation du chauffage, d'entretien et de refacturation des taxes pour une durée de cinq ans, après cela, la revente de la chaufferie à la Commune pourra être possible.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte et autorise le Président à signer la convention nécessaire.

Convention avec la Commune de COUSANCES les FORGES pour du personnel d'entretien :

Jacky LEMAIRE propose aux élus de conclure une convention avec la Commune de COUSANCES les FORGES pour que celle-ci mette à disposition le personnel nécessaire à l'entretien du multi-accueil pour 10 heures par semaine.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte et autorise le Président à signer la convention susvisée.

**6 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU :**

Formation B.A.F.A. :

Un habitant de RUPT aux NONAINS a effectué sa formation "Approfondissement BAFA" avec un organisme extérieur à celui retenu par la CODECOM pour des raisons de calendrier scolaire. Il sollicite la CODECOM pour bénéficier d'une participation financière.

Jacky LEMAIRE précise que cette personne a travaillé sur le site d'ANCERVILLE durant SUPER ETE 2014 et propose de lui verser la somme de 370.00 € qui correspond au coût résiduel par stagiaire d'une formation organisée par la CODECOM sur son territoire.

Après concertation, les élus acceptent cette proposition et charge le Président de son exécution.

Transports piscine :

Francis LEROUX fait part des résultats de la consultation auprès des transporteurs pour l'année scolaire 2014/2015 vers les piscines les plus proches des écoles, soit :

| ECOLE DESSERVIE         | PISCINE          | TRANSPORTEUR | COÛT UNITAIRE |
|-------------------------|------------------|--------------|---------------|
| Ancerville/Güe          | Saint-Dizier     | SADAP        | 70.00 €       |
| Ancerville/Gds Jardins  | Saint-Dizier     | SADAP        | 70.00 €       |
| Ancerville/Notre Dame   | Saint-Dizier     | SADAP        | 70.00 €       |
| Aulnois en Perthois     | Ligny en Barrois | SADAP        | 120.00 €      |
| Baudonvilliers          | Saint-Dizier     | LES RAPIDES  | 87.00 €       |
| Brillon en Barrois      | Bar le Duc       | SADAP        | 92.00 €       |
| Cousances les Forges    | Saint-Dizier     | LES RAPIDES  | 87.00 €       |
| Haironville             | Bar le Duc       | SADAP        | 99.00 €       |
| Lisle en Rigault        | Bar le Duc       | SADAP        | 115.00 €      |
| Savonnières en Perthois | Ligny en Barrois | SADAP        | 125.00 €      |
| Stainville              | Ligny en Barrois | SADAP        | 81.50 €       |

Les membres du Bureau ont validé ces propositions et autorisé le Président à signer les contrats.

Admissions en non-valeur :

Jacky LEMAIRE fait part de quatre dossiers (dont 3 de surendettement) de demande d'admission en non-valeur au titre de la Redevance des Ordures Ménagères pour la somme totale de 1 728.50 €.

Ne pouvant s'opposer aux décisions prises par le Tribunal, les élus ont accepté de supprimer ces factures.

Subvention au ravalement de façades :

Les membres du Bureau ont accepté de subventionner les dossiers suivants à hauteur de 457.50 € chacun :

| NOM - PRENOM       | COMMUNE          | MONTANT DES TRAVAUX |
|--------------------|------------------|---------------------|
| DESTENAY Louise    | LISLE en RIGAULT | 4 579.60 € TTC      |
| STECHEER Daniel    | LISLE en RIGAULT | 5 443.90 € TTC      |
| LONGUEVILLE Gérard | ANCERVILLE       | 15 081.74 € TTC     |

**QUESTIONS DIVERSES :**

Subvention D.E.T.R. :

Jacky LEMAIRE informe le Conseil que sur une enveloppe de 6 500 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014, les services de la Préfecture n'ont enregistré que quelques dossiers pour une somme de 450 000 €.

Il propose de monter un dossier de demande de D.E.T.R. pour les travaux intérieurs et extérieurs à effectuer au Gymnase actuel, ceux-ci représentant une réhabilitation lourde.

Il propose également de prendre rang pour le second gymnase.

Les membres du Conseil Communautaire sont d'accord sur ces deux propositions et autorisent le Président à présenter les deux dossiers avant la fin du mois de Septembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 00.

Le Président,

Jacky LEMAIRE

Prochain Conseil Communautaire prévu le 3 Novembre 2014





